BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE
72 | 08
OCTOBRE 2017

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

314 **Sabrina VALIN**
Les poinçons et carrés des jetons de Louis XIII et de Louis XIV dans l'inventaire de Nicolas de Launay

322 **Christian CHARLET, Jean-Yves KIND**
Trois des premières monnaies de Monaco (1644, 1648, 1649) provenant de l'ancienne collection royale conservée à la BnF

325 **Christian CHARLET, Arnaud CLAIRAND**
Un douzième d'écu de Béarn aux insignes, au millésime 1702, inédit et unique

328 **Yannick JÉZÉQUEL**
Les plombs de la douane de la fin de l'Ancien Régime à la Monarchie de Juillet

CORRESPONDANCES

337 **Alberto GONZÁLEZ GARCÍA, David MARTÍNEZ CHICO**
Tremissis mérovingien émis à *Castrum Fuscium* (Foix) trouvé à Teba (Malaga, Espagne)

342 **Christophe ADAM**
Une obole inédite de Robert II (996-1031) frappée à Laon

344 **Thibault CARDON, Thierry GALMICHE**
Méreaux de Laon du roi des braies : trouvailles récentes et révision des datations

347 **Jean-Claude BEDEL, Jean-Yves KIND**
Un dizain de François Ier (1515-1547) retrouvé pour le Dauphiné ?

SOCIÉTÉ

349 Compte rendu de la séance du 07 octobre 2017

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 04 NOVEMBRE 2017 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu de la BnF
SAMEDI 02 DÉCEMBRE 2017 - 9h30/17h - Quadrilatère Richelieu de la BnF
SAMEDI 06 JANVIER 2018 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu de la BnF

ÉTUDES ET TRAVAUX

Sabrina VALIN*

Les poinçons et carrés des jetons de Louis XIII et de Louis XIV dans l'inventaire de Nicolas de Launay

Un *Inventaire des poinçons et carrés de la Monnaie des médailles* a été dressé après l'attribution de la charge de directeur du balancier des médailles, « establi sous la grande galerie du Louvre », à Nicolas de Launay par édit de juin 1696[1]. Ce titre fut créé par le roi de France et conférait à celui qui le détenait le droit de fournir les poinçons, matrices et carrés servant à la fabrication des médailles et jetons d'or et d'argent[2]. Il consistait surtout à surveiller ces outils « conservés dans une armoire fermant à deux clefs »[3]. Un document intitulé *Journal historique de la Monnaie des médailles* montre que son rôle était aussi de contrôler l'état de conservation des carrés de jetons qu'il faisait réparer lorsqu'ils étaient abîmés ou trop usés[4].

Unie à l'office de contrôleur de la fabrication des médailles et jetons le 3 novembre 1696, cette charge représente un nombre important de responsabilités qui était conférées à une même personne[5]. Cette centralisation des offices justifie la précision avec laquelle Nicolas de Launay a rédigé cet inventaire. Il s'agira de comprendre en quoi ce manuscrit nous renseigne sur le processus de création d'une matrice, témoignant de la qualité artistique des jetons au Grand Siècle, mais aussi de la manière dont ils ont été composés.

Tentatives d'attribution des poinçons

La fréquence de l'utilisation des poinçons destinés à la fabrication des carrés de jetons, ainsi que leur positionnement au sein d'un carré sont autant de renseignements utiles pour tenter d'en identifier les graveurs. Plusieurs carrés de jetons de Louis XIII et de Louis XIV témoignent d'une forme de discontinuité dans l'exécution des poinçons, visible à travers l'inventaire de Nicolas de Launay. Ainsi, plusieurs graveurs pouvaient collaborer à l'exécution des poinçons pour un même carré de jeton. En confrontant plusieurs documents d'archives entre eux, il apparaît que les poinçons de Pierre Régnier et de Jean Warin sont ceux qui ont été le plus fréquemment utilisés sous le règne de Louis XIII et le début du règne de Louis XIV. Ils devaient être

* Courriel : valin.sabrina@gmail.com

1. *Inventaire des poinçons et carrés de la Monnaie des médailles, dressé après l'érection de la charge de directeur du balancier des médailles, « establi sous la grande galerie du Louvre » en faveur de Nicolas de Launay par édit de juin 1696.* AN, KK 960 ; Sarmant, Ploton-Nicollet 2010-2014, p. 61.
2. Abot de Bazinghen 1764, p. 84.
3. Abot de Bazinghen 1764, p. 84.
4. Launay (Nicolas de), *Journal historique de la Monnaie des médailles régi par M. de Launay, directeur sous l'inspection du duc d'Antin, surintendant des bâtiments du roi depuis le règne de Sa Majesté (1697-1725)*, (2 vol. rel. d'époque en veau marbré, filets, armes de France sur les plats « Monnoye des médailles »). CAEF, Monnaie de Paris, ms. 105.
5. Abot de Bazinghen 1764, p. 85.

nommés tailleurs généraux des Monnaies de France par la Cour des Monnaies pour fabriquer des poinçons sur acier, destinés à la composition des carrés de jetons. En revanche, il arrivait souvent que des poinçons soient gravés en dehors de l'exercice de cet office. Pierre Régnier l'avait acquis pour une durée limitée de 1612 à 1613, puis à partir de 1626 jusqu'en 1628 dans le cadre du remplacement de Nicolas Briot à cette fonction qu'il occupait officiellement à la Cour des Monnaies depuis 1606[6]. En revanche, il lui arrivait de fabriquer des poinçons avant et après l'occupation de cette charge. Jean Warin devint tailleur général le 7 mai 1646 seulement, alors qu'il avait déjà gravé des poinçons pour les carrés de jetons auparavant[7].

Avant d'obtenir l'office de tailleur général, Pierre Régnier et Jean Warin détenaient respectivement celui de conducteur des engins de la Monnaie du Moulin en 1608 puis en 1629[8]. Cette fonction était déterminante dans le choix des carrés utilisés pour la frappe des jetons, privilégiant les carrés et les poinçons autographes. Ce monopole sur tous les autres métiers exercés dans cet atelier leur permettait d'avoir un droit de regard sur le choix des poinçons dont quelques-uns ont été réutilisés avec d'anciens fers.

Le caractère disparate des carrés de jetons attribués à Pierre Régnier

Deux carrés peuvent être attribués à Pierre Régnier dans l'inventaire de Nicolas de Launay. Le directeur du balancier des médailles écrivit à propos de l'un d'entre eux (figure 1) :

> « Un poinçon de quatre lignes de haut sur six de large représentant un cheval ailé. Pour servir à des jettons où l'on a ajouté des nuages sous les pieds du cheval ces mots sont autour : QVO GLORIA SCEPTRI et dans l'exergue : 1628 »[9].

Figure 1 - Jeton de Louis XIII, 1628, laiton, 27 mm (BnF, DMMA).

Alors que le cheval semble avoir été gravé par Pierre Régnier dans un premier temps, les nuages qui ont été ajoutés au reste de la composition peuvent être attribués à un autre auteur. En effet, cet élément du paysage a été ajouté au poinçon initial qui représente Pégase. Pierre Régnier a certainement sollicité l'un de ses collaborateurs pour tailler ce fer supplémentaire. Ayant déjà réalisé des poinçons pour le compte du

6. Mazerolle 1902-1904, p. 101, 109, 145.
7. Mazerolle 1932, p. 34.
8. Mazerolle 1902-1904, p. 99 ; 1932, p. 19.
9. AN, KK 960, fol. 451.

conducteur des engins de la Monnaie du Moulin en 1624, le maître orfèvre et graveur Nicolas Roussel aurait pu être l'auteur des nuages[10].

Ce caractère disparate concerne un autre carré de ce jeton daté de 1631. La description de Nicolas de Launay en témoigne (figure 2) :

> « Un poinçon de quatre lignes de haut sur trois de large représentant une horloge de sable sur cadran solaire avec ces chiffres X XI XII I II III. Pour servir avec le terme du poinçon inventorié ci-devant n° 454 au revers d'un jetton où l'on voit encore un autre terme renvoyé ainsi que le premier, une tige de trois lis debout avec une couronne royale de France au-dessus et ces mots autour METAS NEC TEMPORA PONO et dans l'exergue : 1631. Il y a de l'autre côté du jetton les armes de France et de Navarre avec la couronne royale, les coliers des ordres et ces mots LVDOVICVS XIII FRANCORVM E NAVA REX »[11].

Figure 2 - Jeton de Louis XIII, 1631, laiton, 29 mm (BnF, DMMA).

Daté de 1631, ce carré pouvait difficilement être rattaché à Pierre Régnier censé remplacer Nicolas Briot jusqu'en 1628 uniquement. Pourtant, un mandement daté du 4 août 1631 selon lequel le graveur aurait fabriqué des carrés de jetons distribués au roi et au garde des sceaux la même année démontre qu'il était actif à cette période[12]. Il aurait donc lui-même créé le carré du jeton primitif constitué d'un terme, d'une tige de trois lis et d'une couronne royale. En revanche, l'horloge de sable qui a été ajoutée à l'ensemble de la composition pourrait être d'un autre graveur ayant exercé à la même période. Nommé tailleur général le 26 janvier 1630, Jacques Cottard exerçait son office sous la direction de Pierre Régnier[13]. Il aurait pu graver cette horloge de sable que le conducteur aurait ajouté à l'ensemble de la composition. La finesse avec laquelle l'horloge de sable ainsi que le cadran solaire sur lequel elle se détache, ont été exécutés, indiquent que le tailleur général Jean Darmand, reçu sur épreuve le 30 juin 1630, aurait aussi pu en être l'auteur[14].

10. Mazerolle 1902-1904, p. 98.
11. AN, KK 960, fol. 455.
12. AN Z^{1b} 622 (Mandement du 4 août 1631).
13. Réception par Jacques Cottard de l'office de tailleur général le 26 janvier 1630. AN Z^{1b} 564 (Requête du 26 janvier 1630).
14. Mazerolle 1902-1904, p. 145.

L'usage multiple des poinçons attribués à Jean Warin

Alors qu'il occupait l'office de tailleur général des monnaies de France entre 1630 et 1646, Jean Darmand fut rapidement concurrencé par Jean Warin, le principal auteur d'un jeton de 1639, décrit par le directeur général du balancier du Louvre dans son inventaire (figure 3) :

> « Un poinçon de trois lignes de haut sur quatre de large représentant une femme courbée jusqu'à terre et une autre qui emporte un panier. Pour servir avec le poinçon inventorié ci devant nº 472 à des jettons où l'on a ajouté au-dessus de ces quatre figures une corne d'abondance qui se répand du haut du ciel et ces mots DIVITIAS DIIDANT E JVRA FRVENDI et dans l'exergue : 1639. Il y a de l'autre côté du jetton le nom et le portrait du Roi Louis XIII »[15].

Figure 3 - Jeton de Louis XIII, 1639, argent, 27 mm (BnF, DMMA).

Une information datée de 1639 et rapprochée du carré décrit par Nicolas de Launay dans son inventaire désigne Jean Warin comme étant l'auteur principal de ce jeton :

> « La quantité de troys cens douze jettons que led. Varrin nous auroit dict avoir du commandement du Sieur Trésorier de l'Espargne de faire fabriquer pour estre par luy déslivréz au Roy, à la Reyne et à Monseigneur le dauphin [...] De plus, nous a esté représenté par led. Varrin la quantitté de huict mil jettons d'argent pour estre aussy par luy déllivréz aud. sieur Trésorier de l'espargne »[16].

La charge de maître-garde, graveur et conducteur de la Monnaie du Moulin qu'il reçut en 1639 confirmerait cette hypothèse d'attribution[17]. Alors que les deux premiers fers semblent avoir été gravés de manière simultanée par Jean Warin, le troisième qui représente une corne d'abondance a été apposé plus tardivement sur ce carré. L'état de conservation de ce morceau d'acier témoigne du caractère récent de son exécution. L'hypothèse selon laquelle un deuxième graveur aurait été chargé de fabriquer ce dernier poinçon est tout à fait plausible. Grâce à son talent comparé à celui de Guillaume Dupré par ses contemporains, Jean Darmand possédait toutes les qualités nécessaires pour graver ce fer[18].

15. AN, KK 960, fol. 473.
16. *Information faite au sujet des jetons commandés par le trésorier de l'Épargne, distribués au Roi et au trésorier de l'Épargne en 1639, fabriqués par Jean Varin*. AN Z^{1b} 407 (le 27 décembre 1638 ; le 12-13 janvier 1639).
17. Mazerolle 1932, vol. 1, p. 26.
18. Mazerolle 1902-1904, p. 146.

Une réduction du nombre de poinçons est visible sur les jetons de la fin des années 1630 et du début des années 1640. Celle-ci coïncide avec la réforme monétaire de 1639, lorsque le roi ordonne au conducteur des engins de la Monnaie du Moulin de faire frapper les écus et demi-écus d'or au balancier du Louvre[19]. Les espèces deviennent alors plus rondes et régulières, ce qui implique un changement visible sur les jetons comme la description de Nicolas Delaunay le démontre (figure 4) :

> « Un poinçon de six lignes de haut sur deux de large représentant un dauphin autour d'une anchre. Pour servir à des jettons de 1639 qui ont ces mots autour AD SPEM ADDITA GALLIS en mémoire de la naissance du dauphin fils ainé du Roi Louis XIII arrivée le 5 septembre de l'année 1638 »[20].

Figure 4 - Jeton de Louis XIII, 1640, cuivre, 21 mm (BnF, DMMA).

Le graveur réussit à fabriquer le carré à partir d'un seul poinçon. Un document d'archives indique qu'il était consacré à la fabrication de 312 jetons d'or pour le roi et 18 000 en argent pour les membres du Conseil[21]. Sachant qu'il était possible de frapper jusqu'à 10 000 jetons au balancier avec une seule matrice, le poinçon devait être assez solide pour résister à la puissance de la frappe mécanique[22]. L'homogénéité du poinçon qui rendait la frappe des jetons plus efficace et qualitative montre que Jean Warin avait intégré ce mode de production mécanique à sa manière d'élaborer le poinçon, qui peut lui être attribué.

Les modifications apportées par Jean Warin aux projets de jetons

Alors que ce revers ne laissait que très peu de place à la créativité de Jean Warin, les carrés de la fin des années 1640 comportent des poinçons qui semblent avoir été ajoutés par le graveur lui-même. Cette évolution est plus largement observée à partir de 1646, date à laquelle Jean Warin obtient l'office de tailleur général des Monnaies de France[23]. La gravure des poinçons de petite taille est plus détaillée, et laisse la possibilité d'établir des adjonctions à l'intérieur d'un même carré, rendant la scène plus riche en ornements et plus complexe. Daté de 1648, un jeton d'Anne d'Autriche (cat. 285), décrit par Nicolas Delaunay, témoigne de cette pratique (figure 5) :

19. Mazerolle 1932, vol. 2, p. 10-11.
20. AN, KK 960, fol. 477.
21. Mazerolle 1932, vol. 1, p. 74.
22. Juřen 1988, p. 21.
23. Mazerolle 1932, vol. 1, p. 34.

« Un poinçon de deux lignes de haut sur six de large représentant un pélican qui s'ouvre l'estomach avec son bec. Pour servir à des jettons de la reine mère Anne d'Autriche où l'on a rajouté deux petits, ces mots sont autour MORIAMVR DVMMODO VIVANT. Et dans l'exergue : 1648. Pour exprimer le soin que cette princesse prit en l'année 1647 du Roy pendant sa petite vérolle et de Monsieur qui eut aussi une grande maladie. Il y a de l'autre côté de ces jettons les armes partis de France et d'Espagne avec la couronne royale et la cordelière et ces mots ANNE D G FR E NAVA REG REGNI MODERATRIX »[24].

Figure 5 - Jeton d'Anne d'Autriche, 1648, argent, 26 mm (BnF, DMMA).

Il apparaît que les fers n'ont pas été gravés simultanément mais les uns après les autres puisque les « petits » ont été rajoutés à l'ensemble de la devise. Cet ajout traduit une modification de la part de Jean Warin par rapport à un modèle graphique. Issue d'un ouvrage de Jacob Typot gravé par Egidius Sadeler, une estampe de forme circulaire datée de 1601 qui représente un pélican nourrissant ses trois petits de son sang, peut être rapprochée de ce carré (figure 6)[25] :

Figure 6 - J.Typot 1601, p. 60
(https://archive.org/streamsymboladiuinahum13typo#page/n69/mode/2up).

Or sur la matrice, ils ne sont plus que deux. Le graveur aurait donc adapté le nombre des petits à celui des enfants de la Régente qui étaient atteints d'une maladie au moment où le jeton fut frappé. Dans le contexte de la journée des barricades, ce carré exprimerait la protection d'Anne d'Autriche dont Louis Dieudonné et son frère bénéficiaient[26].

24. AN, KK 960, fol. 509.
25. Typot 1601-1603, p. 60.
26. Feuardent 1904, p. 115, nº 12486.

Le talent de graveur de Jean Warin à travers les poinçons et effigies des jetons royaux

Nommé contrôleur général des poinçons et effigies des Monnaies de France le 19 août 1647, Jean Warin excellait dans l'art de représenter des figures allégoriques et monarchiques à travers les poinçons de carrés de jetons[27]. Daté de 1659, un carré de jeton remarquable d'un point de vue esthétique, composé de deux poinçons qui représentent le roi et un ange peut être attribué au tailleur général. Voici la description que Nicolas de Launay en fit (figure 7) :

> « Un poinçon de quatre lignes de haut sur sept de large représentant une figure du Roy semblable à celle du poinçon inventorié cy-devant n° 569 et une autre figure assise sur un globe qui a des ailes au dos. Pour servir à des jettons qui ont autour des deux figures semblables ces mots : CONSVLENDVM E CONSILIS PARENDVM et dans l'exergue : EMINVS COMINVS »[28].

Figure 7 - Jeton de Louis XIV, 1659, cuivre, 27 mm (BnF, DMMA).

Les vêtements sont représentés avec une grande minutie qui peut être rapportée aux influences artistiques flamandes de Jean Warin. Grâce à la taille assez significative de ces poinçons, le tailleur général pouvait développer certains détails comme les plis ou les motifs du manteau d'hermine porté par le roi.

Dans le cadre de cette progression esthétique qui caractérise les jetons de la fin des années 1650, l'amorce d'une perspective au sein de la composition des carrés est visible. Elle concerne un jeton daté de 1660 qui illustre la Paix des Pyrénées et se distingue des précédents par le caractère disproportionné de ses figures. Ce déséquilibre fut commenté par Nicolas de Launay dans son inventaire (figure 8) :

> « Un poinçon de neuf lignes de haut sur quatre de large représentant une figure de femme debout. Pour servir à des jettons de l'année 1660 ou cette femme tient à la main droite une branche d'olivier foule ses armes à ses pieds et conduit de la main gauche la justice exprimée par une figure de femme plus petite qui a des balances en équillibre pour symbole. Il y a au-dessus de ces figures ces mots TANDEM ECCE TANDEM. En mémoire de la paix des Pyrénées conclue au mois de novembre de l'année 1659 entre la France et l'Espagne et du mariage du Roy célébré à Saint-Jean-de-Luz le 9 juin 1660 »[29].

27. Mazerolle 1932, vol. 1, p. 35.
28. AN, KK 960, fol. 570.
29. AN, KK 960, fol. 581.

Figure 8 - Jeton de Louis XIV, 1660, cuivre, 27 mm (BnF, DMMA).

Mesurant 9 lignes de haut, l'allégorie de la Paix se déploie sur toute la longueur du carré. Seul le grènetis est visible, l'inscription étant réduite à la partie supérieure du champ. L'exergue disparaît pour laisser le champ se développer. Le drapé est très largement déployé et les plis ont été minutieusement gravés. En revanche, la branche d'olivier que cette Paix tient dans sa main droite s'écrase contre le grènetis alors qu'elle constitue un attribut fondamental. Au sein de la composition, le graveur a voulu utiliser la technique du raccourci pour représenter la Justice. Cependant, il n'est pas parvenu à maîtriser cette perspective réduisant de manière trop visible la taille de cette allégorie. La jointure entre les mains des deux personnages féminins reliés entre eux n'est pas totalement réussie et comporte un écart. Si l'attribution des poinçons à Jean Warin venait à être confirmée, comment pourrait-on expliquer cette défectuosité ? Peut-être a t-il gravé et ajouté tardivement l'allégorie de la Paix à l'ensemble du carré qui comportait déjà l'allégorie de la Justice réalisée par un autre graveur ? La multiplicité des commandes que le tailleur général reçut à l'occasion de la Paix des Pyrénées et du mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche pourrait aussi justifier la mauvaise qualité de ce carré. En effet, la rapidité avec laquelle ces fers semblent avoir été réalisés dénote d'un manque d'attention de la part du graveur.

Réunissant près de 25 poinçons des carrés de jetons de Louis XIII et de Louis XIV, *L'inventaire des poinçons et carrés de la Monnaies des médailles* de Nicolas de Launay est une source d'informations historiques et techniques très importante pour le XVIIe siècle. Il met en lumière le travail des tailleurs généraux chargés de réaliser des poinçons pour la Couronne. L'ordre choisi par le directeur du balancier de la Monnaie des médailles pour décrire ces morceaux de fers est significatif du point de vue de l'intervention du ou des graveurs de jetons dans la fabrication d'un carré. Il dénote parfois d'un réemploi de certains poinçons utilisés avec de nouveaux fers. En revanche, cette réutilisation ne doit pas être perçue comme un manque de créativité de la part de ces graveurs de jetons mais plutôt comme le signe d'une réappropriation de motifs universels. Représentant des éléments du monde naturel, des figures allégoriques comme la Paix ou le monarque lui-même, ils participent au fondement même de l'autorité royale. Enfin d'un point de vue technique, ces morceaux de fers devaient être assez résistants pour pouvoir être réutilisés à souhait. Produits d'une création artistique, ils témoignent d'une certaine minutie et d'une maitrise technique de la part des tailleurs généraux depuis Nicolas Briot jusqu'à Jean Warin, en passant par Pierre Régnier. L'habilité du graveur permettait de rendre cette permutation des fers inaperçue d'un carré à un autre, sauf lorsque la taille des fers était inégale.

Bibliographie

Abot de Bazinghen 1764 : F.-A. Abot de Bazighen, *Traité des monnoies, et de la juridiction de la Cour des monnoies, en forme de dictionnaire*, 2 vol., Paris, 1764.

Feuardent 1904 : F. Feuardent, *Jetons et méreaux depuis Louis IX jusqu'à la fin du consulat de Bonaparte*, 3 vol., Paris, 1904.

Juřen 1988 : V. Juřen, Le jeton français et la littérature emblématique, *XVIIe siècle*, 158 (janvier-mars), 1988, p. 21-40.

Juřen 1976 : V. Juřen, Les projets de Dubuisson-Aubenay pour les jetons du Conseil d'État, *RN*, Paris, 1976.

Mazerolle 1902-1904 : F. Mazerolle, *Les médailleurs français du XVe au XVIIe siècle*, 3 vol., Paris, 1902-1904.

Mazerolle 1932 : F. Mazerolle, *Jean Varin conducteur de la monnaie du Moulin, tailleur général des poinçons et effigies de sa vie, sa famille, son œuvre*, 2 vol., Paris, 1932.

Sarmant, Ploton-Nicollet 2010-2014 : Th. Sarmant, Fr. Ploton-Nicollet, *Jetons des institutions centrales de l'Ancien Régime*, Paris, BnF, 2010-2014.

Typot 1601-1603 : J. Typot, *Symbola divina et humana pontificum imperatorum regum*, Prague, 3 vol., 1601-1603.

Christian CHARLET*, Jean-Yves KIND**

Trois des premières monnaies de Monaco (1644, 1648, 1649) provenant de l'ancienne collection royale conservée à la BnF

En 1993, dans le cadre d'une étude menée conjointement par Christian Charlet et Laurence Bobis[1] concernant les monnaies monégasques anciennes conservées au Cabinet des médailles de la BnF, L. Bobis avait établi un catalogue descriptif détaillé des 53 monnaies de cette collection frappées antérieurement à la Révolution française. La conservatrice y indiquait en particulier l'origine de ces monnaies ainsi que la date et les conditions de leur entrée dans la collection. Pour trois monnaies, parmi les plus anciennes, aucune information d'origine ni d'entrée n'avait pu être retrouvée. Ces trois monnaies étaient pourtant d'un grand intérêt, à savoir :

- une pièce de 5 sols en argent, au millésime 1644, connue seulement à deux exemplaires. L'autre exemplaire, qui appartient à la collection du prince de Monaco, est exposé au Musée des Timbres et des Monnaies de Monaco depuis 1996[2] ;
- une pistole en or, équivalent d'un louis d'or français, au millésime 1648, connue seulement à quelques exemplaires pour ce millésime ;

* Membre titulaire de la SFN, ancien historien Ville de Paris.

** Archiviste, chargé de la collection des monnaies françaises, Bibliothèque nationale de France, Département des Monnaies, Médailles et Antiques. Courriel : jean-yves.kind@bnf.fr

1. Archiviste-paléographe, alors en poste au Cabinet des médailles, aujourd'hui directrice du Musée de l'Observatoire à Paris.
2. Créé par le prince Rainier III en décembre 1995 et ouvert au public depuis janvier 1996, ce musée dit « MTM » a accueilli en 2008, 2012 et 2015 trois expositions numismatiques de prestige organisées avec le concours privilégié du Cabinet des médailles de la BnF. Les trois monnaies étudiées ici y furent présentées.

- une autre pistole en or, de flan plus large et d'épaisseur moindre, au millésime 1649, connue à moins de vingt exemplaires pour ce millésime.

Les trois pièces ont été frappées au marteau, le balancier n'étant introduit à Monaco qu'en 1660. Les deux pistoles sont à l'état neuf, ne montrant aucune trace de circulation. La pièce de 5 sols est en bon état, mieux conservée que celle de Monaco.

Poursuivant depuis février 2015 l'examen méthodique de l'inventaire des monnaies de l'ancienne collection royale, inventaire dressé vers 1685 et paraphé en 1722 par le garde des monnaies l'académicien Gros de Boze[3], nous y avons retrouvé les deux pistoles, classées à la rubrique « Monaco », ainsi que la pièce de 5 sols, classée sans indication de lieu parmi diverses monnaies italiennes d'argent. Ces pièces entrèrent donc dans la collection du roi avant 1685 et l'on oublia ensuite la date ainsi que les conditions de leur entrée. Les deux pièces d'or sont répertoriées dans les registres gamma 46 (exemplaire du garde) et gamma 47 (exemplaire du roi), la pièce d'argent dans les registres gamma 46 (exemplaire du garde) et gamma 48 (exemplaire du roi)[4].

L'examen des monnaies photographiées ci-après montre que l'inventaire Bobis est plus complet et détaillé que celui des registres gamma 46 et gamma 47.

Figure 1 - Pièce de 5 sols, 1re émission. Protection française, 1644 (BnF, MMA 2991).

Figure 2 - Pistole, 1re série. Bail d'Antoine Montrozat (BnF, MMA 2292).

D/ • HONORATVS • II • D : G : PRINCEPS • MONOECI
Buste du prince cuirassé, à droite, portant la croix du Saint-Esprit.
R/ • DVX [ ] VALENT • PAR • FRANCIAE • ET • C : 1644
Écu aux armes, couronné. Sous la couronne, DEO IVV. Argent. 2,24 g, 20,5 mm.

D/ • HONORATVS • II • D • G • PRINCEPS • MONOECI
Buste du prince cuirassé, à droite, portant la croix du Saint-Esprit.
R/ • DEO IVVANTE • ET • PROTEGENTE • 1648
Croix formée de quatre H couronnées, avec au centre quintefeuille[5], cantonnée de 4 lis. Or. 6,67 g, 23,5 mm.

3. Voir nos communications publiés dans le *BSFN* depuis 2015 concernant des monnaies d'Arches-Charleville, Château-Regnault, Gorze et Verdun.
4. Bien que ces registres soient une véritable « mine d'or » pour les chercheurs et les auteurs, nous avons malheureusement constaté qu'ils avaient été peu consultés depuis trois siècles.
5. Le quintefeuille a la forme d'une rose, différent du maître et fermier Antoine Montrozat, originaire de Lyon, qui a fait un jeu de mot sur son nom.

Figure 3 - Pistole, 1re série. Bail d'Antoine Montrozat (BnF, MMA 2995).

D/ ○HONORATVS • II • D • G • PRINCEPS • MONOECI
Buste du prince cuirassé, à droite, portant la croix du Saint-Esprit.
R/ DEO • IVVANTE • ET • PROTEGENTE • 1649 ꞩ (petit S barré)[6]
Croix formée de quatre H couronnées, avec au centre quintefeuille, cantonnée de 4 lis. Or. 6,72 g, 25,5 mm.

Conditions générales expliquant l'existence des monnaies ci-dessus[7]

Le prince Honoré II de Monaco qui avait affirmé son droit de monnayage en 1612 ne le mit en œuvre qu'en janvier 1640 avec la fabrication d'une petite série de monnaies de billon et de cuivre, émises dans le système niçois voisin ; cette série fut mise en circulation à la fête de sainte Dévote (25 janvier). En 1641, il rompit ses relations avec le roi d'Espagne qui exerçait sur la Principauté un protectorat militaire et contracta avec la France une alliance privilégiée qui est à l'origine des relations franco-monégasques actuelles. Cette alliance fut concrétisée par le traité de Péronne de septembre 1641, confirmé par la venue d'Honoré II en 1642 au camp de Perpignan où Louis XIII lui remit ses propres colliers des Ordres du Saint-Esprit et de Saint-Michel.

L'application de l'article 9 du traité de Péronne conduisit le roi de France à accorder au prince de Monaco la libre circulation en France de ses espèces d'or et d'argent sous réserve qu'elles fussent de même poids, titre et remède que les espèces françaises correspondantes. Ce privilège, qui s'inspirait des privilèges semblables accordés antérieurement aux Bourbons de Béarn et des Dombes, fut énoncé par l'arrêt du Conseil du roi du 16 septembre 1643 confirmé par les lettres patentes de septembre 1644.

L'obstruction manifestée alors par la Cour des monnaies de Paris empêcha le prince de Monaco de jouir de son privilège jusqu'au 8 janvier 1646, date de l'arrêt de soumission de la Cour des monnaies, après plusieurs lettres de jussion. Honoré II n'avait pu alors faire frapper qu'une pièce de 15 sols d'argent en 1643 (1 ex. connu en 1868, disparu depuis) ainsi que la pièce de 5 sols 1644 que nous venons d'étudier[8]. Après la soumission de la Cour des monnaies il put accorder à l'automne 1647 un bail de six ans au marchand lyonnais Antoine Montrozat qui commença à battre des monnaies d'or et d'argent à partir du 1er janvier 1648.

6. Le petit S barré est le différent du graveur Jean Solignac, originaire de Bordeaux, identifié en 1997 (voir Charlet 1997).
7. Charlet 1997. Se référer à cet ouvrage pour l'ensemble des considérations qui suivent.
8. À la différence des pistoles, la pièce de 5 sols ne montre aucun différent. Le maître est peut-être un certain Baffieri, identifié également en 1997.

Les monnaies monégasques circulèrent ainsi en France, notamment en Dauphiné et en Provence où Honoré II avait reçu de Louis XIII des fiefs destinés à remplacer ses possessions italiennes confisquées par le roi d'Espagne suite au traité de Péronne. En 1650, le président de la Cour des monnaies Constant de Silvecane fit placarder dans le Sud-Est une affiche imprimée à Lyon montrant les espèces monégasques bénéficiant du privilège et le 1er octobre 1651 la Cour des monnaies reçut un procès-verbal précisant les conditions de la circulation des pistoles monégasques à Marseille et à Aix-en-Provence[9].

Les trois monnaies de l'ancienne collection royale furent sans doute données par Honoré II, à l'intention du jeune Louis XIV, au cardinal Mazarin dont il était l'ami et avec lequel il s'entretenait en italien. Il était normal que le prince de Monaco fasse cadeau de quelques exemplaires de ses premières monnaies au roi de France qui lui avait accordé le privilège sans lequel elles n'auraient sans doute pas existé.

On remarquera que le prince de Monaco fait don à Louis XIV, par l'intermédiaire de Mazarin, de deux pistoles en or ainsi que d'une petite pièce d'argent de 5 sols qui n'était plus frappée isolément en 1648-1649. Contrairement à l'évêque de Verdun qui avait donné à Louis XIII en janvier 1621 un florin d'or, un teston d'argent et un thaler d'argent de quatre francs, Honoré II n'offre pas au roi un de ses écus de 3 livres dont la frappe commence en 1648. En effet, le procès-verbal mentionné plus haut précise que des écus monégasques millésimés 1648, 1650 et 1651, saisis à Marseille et à Aix pour vérification, montraient un titre de 10 deniers 20 grains ou 10 deniers 21 grains au lieu de 11 deniers, titre légal. Par ailleurs, le poids de ces pièces était léger d'un grain par rapport au poids légal. Dans ces conditions il était exclu que le cadeau du prince au roi comprenne des exemplaires non conformes à la norme.

Bibliographie

CHARLET 1997 : Chr. et J.-L. CHARLET, Les monnaies des princes souverains de Monaco, Archives du palais princier de Monaco, Monaco, 1997. La bibliographie à la fin de cet ouvrage indique la totalité des études (*BSFN*, *Revue numismatique*, *Cahiers numismatiques*) de ces auteurs ayant précédé la réalisation de leur ouvrage.

Christian CHARLET*, Arnaud CLAIRAND**

Un douzième d'écu de Béarn aux insignes, au millésime 1702, inédit et unique

Lors de la publication en 2014, dans la *Revue Numismatique* du catalogue des monnaies béarnaises de Louis XIV[1], il avait été nécessaire (p. 628, no 32) de représenter par un dessin du XIXe siècle, extrait de l'ouvrage de Félix Bessy-Journet, le douzième d'écu de Béarn aux insignes millésimé 1701. En effet, il n'existait alors aucune photographie de cette monnaie, disparue depuis plus d'un siècle, après avoir été dessinée

9. AN, Z1b 679.

* Membre titulaire de la SFN, ancien historien Ville de Paris.
** Membre titulaire de la SFN. Courriel : clairand@cgb.fr

1. CHARLET 2014, p. 549-630.

Figure 1 (agrandissement × 1,4).

Figure 2 (agrandissement × 1,4).

Figure 3 (agrandissement × 1,4).

Figure 4 (agrandissement × 1,4).

Figure 5 (agrandissement × 1,4).

successivement chez Bessy-Journet en 1850, puis chez Hoffmann en 1878, enfin chez Gustave Schlumberger en 1893[2].

Par ailleurs, l'examen des plus grandes collections, Gariel, Regnault, Meyer, Penchaud, Perrin du Lac, Babut, Bordeaux, Barbier, Motte, Théry, Montalent, Claoué, etc. faisait constater l'absence de cette pièce, manquant aussi à la collection Fabre de Larche qui a servi à illustrer la plupart des planches du Lafaurie-Prieur tome III[3].

Depuis 2014, plusieurs millésimes inédits de monnaies béarnaises de Louis XIV sont apparus : 1657 R pour l'écu de Pau, 1660 pour le demi-écu de Saint-Palais... En 2016, c'est un douzième d'écu aux insignes au millésime 1702 qu'un collectionneur faisait connaître en photographie, ce qui nous a permis de publier cette photographie en la commentant successivement dans le *Bulletin numismatique* de la maison CGB.fr puis dans les *Cahiers numismatiques* de la SÉNA[4].

Aujourd'hui, après dialogues et rencontres avec le propriétaire collectionneur, il a été possible de procéder à un échange permettant à une grande collection de monnaies béarnaises de Louis XIV d'accueillir ce douzième d'écu, inédit et unique pour le millésime, le seul à l'existence certaine tant que l'on n'aura pas retrouvé l'exemplaire au millésime 1701 vu au XIXe siècle.

L'examen de la monnaie montre qu'elle pèse 1,91 g[5] pour un diamètre de 21 mm. C'est une monnaie frappée en réformation, avec le différent de réformation apparent (un trèfle), sur un douzième d'écu aux palmes. La réformation est peu visible, laissant bien apparaître le portrait du Roi-Soleil, l'écusson aux insignes aux armes de France-Navarre et Béarn est remarquablement gravé, enfin la quasi-totalité des légendes de l'avers et du revers est lisible. On remarque la présence du différent du directeur Jacques Munier (un chien courant) et celui du graveur Pierre Loyard (une croix). Nous n'avons pas retrouvé les comptes de fabrication de l'année 1702, mais la présence du différent de P. Loyard permet d'affirmer qu'elle a été frappée à la fin de l'année 1702.

À titre de comparaison, pour illustrer notre propos, nous avons associé à ce douzième d'écu de Béarn aux insignes 1702 (figure 1), le douzième d'écu aux huit L 1704 (figure 2), également unique, le douzième d'écu du Dauphiné aux insignes 1702 (figure 3) et les seizièmes d'écu de Flandre, 1er et 2e types, 1702 et 1705 (figures 4-5).

Bibliographie

BESSY-JOURNET 1850 : F. BESSY-JOURNET, *Essai sur les monnaies françaises du règne de Louis XIV*, Chalon-sur-Saône, 1850.

BLANCHET, SCHLUMBERGER 1893 : A. BLANCHET, G. SCHLUMBERGER, *Numismatique du Béarn*, Paris, 1893.

CHARLET 2014 : Chr. CHARLET, Les monnaies béarnaises de Louis XIV (II), *RN* 2014, p. 549-630.

CHARLET, CLAIRAND 2016 : Chr. CHARLET, A. CLAIRAND, Le douzième d'écu de Béarn aux insignes retrouvé avec le millésime inédit 1702, *Cahiers numismatiques*, 210, décembre 2016, p. 47-49.

CLAIRAND 2016 : A. CLAIRAND, *Bulletin numismatique*, 153, 2016, p. 19.

2. BESSY-JOURNET 1850 ; HOFFMANN 1878.
3. Le tome III des *Monnaies des rois de France* de J. Lafaurie et P. Prieur est resté à l'état de manuscrit dactylographié. La collection Fabre de Larche fut rachetée, de même que la collection Penchaud, par Ferrari à une date indéterminée.
4. CLAIRAND 2016, p. 19 ; CHARLET, CLAIRAND 2016, p. 47-49.
5. Au lieu des 2 g indiqués dans les *Cahiers Numismatiques* d'après information verbale.

Yannick JÉZÉQUEL*

Les plombs de la douane de la fin de l'Ancien Régime à la Monarchie de Juillet

La chute d'un régime ou d'un souverain honni, voire d'un souverain trop populaire, entraîne de la part des successeurs la volonté de faire disparaître toutes traces du passé récent. On connaît, en Égypte ces cartouches martelés d'où le nom du pharaon a disparu ou, à Rome, l'oubli officiel voté par le Sénat, la *damnatio memoriæ*, qui frappa une vingtaine d'empereurs.

Après la révolution de 1789, l'effigie royale figure encore sur les monnaies, mais les armes aux trois lis en disparaissent, remplacées par un faisceau de licteur en hommage à la république romaine, enfin en 1792, après l'abolition de la monarchie, un type monétaire républicain apparaît sans toutefois que disparaissent de la circulation les monnaies précédentes à l'effigie royale. Certaines monnaies sont contremarquées comme la pièce des colonies françaises au nom de Louis XV qui circulait encore à la Guadeloupe.

Figure 1 (collection privée YJ).

Ce sera probablement la dernière contremarque frappée à la suite d'un changement de régime. Celles qui apparaîtront par la suite seront le fait d'initiatives individuelles, même si elles sont parfois nombreuses comme les monnaies satiriques de 1870. Il s'agit alors de gravures exécutées à même la pièce.

Figure 2 (collection privée YJ).

* Courriel : yanjez@wanadoo.fr

Procédé que l'on retrouve à la libération avec la croix de Lorraine appliquée sur la francisque (figure 3).

Figure 3

Ce qui se pratique avec les monnaies s'applique également aux plombs de la douane. L'usage sous l'Ancien régime, est de plomber toutes les marchandises transportées dans le royaume et appelées à traverser les frontières intérieurs ou extérieures, la Ferme générale gère cette activité et perçoit les montants des traites intérieures, ainsi que de la gabelle. En octobre 1790, l'Assemblée Constituante abolit la multitude des plombs fiscaux de l'Ancien régime à l'exception de la gabelle qui subsiste jusqu'en mars 1791.

Sur un plomb de la Ferme générale pour la douane de Paris (figure 4), on voit d'un côté l'écu royal couronné entouré des colliers des ordres du Saint-Esprit et de Saint-Michel, de l'autre les armes de la ville de Paris. Les légendes varient d'une ville à l'autre (figure 5), et à la différence des plombs de Lyon et Paris sur lesquels apparaît le mot « douane », d'autres plombs douanier portent une mention à la ferme (« fermes du roy », « cinq grosses fermes »...) ou le nom de la taxe (« romaine du Havre », « prévôté de Nantes », « entrée Rouen »...).

Figure 4 (collection privée DS[1]).

Au printemps 1791, est créée la Régie des douanes nationales qui voit son action dédiée au commerce extérieur et limite désormais la pose des plombs au frontières du pays, un type unique est alors créé pour la douane.

Les premiers plombs de la Régie portent en légende les deux mots qui symbolisent la monarchie constitutionnelle, "loi" et "roi", ainsi que le nom du bureau comme on le voit sur ce plomb de la douane de Toulon (figure 6). Ces plombs sont identiques dans la forme à ceux de la Ferme.

1. Collection de M. Daniel Slowik que je remercie.

Nantes

Port-Louis

Rouen

Le Havre
Figure 5 (collections privées DS et YJ).

Figure 6 (collection privée DS).

D/ REGIE NATIONALE DES DOUANES, et dans le champ en trois lignes, LA LOI / ET / LE ROI dans une couronne de feuilles nouée en bas.
R/ DOUANE / DE / TOULON dans un double grénetis d'étoile à l'extérieur, de points à l'intérieur.

Lorsqu'en 1792 la monarchie est abolie se pose le problème de la légende centrale. S'il est impossible de rappeler toutes les monnaies déjà émises, la situation des plombs est différente : il n'y a pas de stocks en circulation, ils ne sont frappés que lorsque cela est nécessaire et pour un seul voyage. On doit donc en modifier rapidement le type et occulter l'allusion au roi qui figurait sur les plombs utilisés jusqu'en 1792. Mais dans cette période économiquement difficile, la fabrication de nouveaux coins risquait de prendre du temps et peut-être aussi d'entraîner des dépenses mal venues.

Dans l'attente de nouveaux coins, la Régie choisit, dans l'immédiat, la modification de ceux en usage. Aussi, au lieu d'une nouvelle empreinte nationale, la modification par regravure fut décidée sans rien changer à la face mentionnant la localisation du bureau.

Seule une face du plomb fut donc modifiée, celle sur laquelle figurait le mot "roi". Les deux dernières lignes de la légende du champ furent biffées par une série de 12 bâtonnets verticaux pour le "ET", de 17 pour "LE ROI", seul demeura le mot "LOI". Les quelques plombs retrouvés (figure 7) montrent le résultat.

Figure 7 (collection privée DS).

D/ REGIE NATIONALE DES DOUANES en légende circulaire, LA LOI / IIIIIIIIIIII / IIIIIIIIIIIIIIIII en trois lignes le tout dans une couronne de feuilles nouée en bas.
R/ DOUANE / DE / (...)RBOURG, MONT(..) ou CAE(..) dans un double grénetis d'étoile à l'extérieur, de points à l'intérieur.

La République, officiellement votée par la Convention le 22 septembre 1792, de nouveaux plombs eurent désormais une légende républicaine. Le champ de la face censurée fut refait pour y faire figurer en deux lignes RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Cette fois encore l'autre face resta sans changement comme on le voit sur un plomb du Havre (figure 8).

Figure 8 (collection privée DS).

D'autres types apparurent ensuite, probablement l'œuvre de Nicolas-Marie Gatteaux. Celui-ci, déjà graveur des coins pour les plombs de la ferme à la veille de la révolution, poursuivit son activité pour la douane sous la République puis sous l'Empire. Ses archives[2] font état de la fourniture de nouveaux coins à l'administration des douanes à partir du printemps 1796, mais sans description, c'est donc probablement à cette époque que furent remplacés ceux du sceau modifié de 1792. Le plomb de Fort-Hercule (Monaco) donne une fourchette de datation, il ne peut avoir été émis qu'entre 1793 et l'Empire (figure 9).

Figure 9 - Plombs de Fort-Hercule et de Dunkerque
(collection privée DS).

2. Archives du département et de la ville de Paris (DE1/Fonds Gatteaux).

Les plombs des douanes du Ier Empire ne sont pas courants, l'un d'entre eux n'était connu que par une épreuve frappée sur une monnaie usée. Le plomb correspondant a été retrouvé il y a peu (figures 10-11). Le système « à plateaux » implique un usage sur des étoffes, un texte nous apprend qu'il s'agit de bonneterie.

Figure 10 - Numphil. Vente aux enchère du 10 et 11 juin 2014, lot 466.

Figure 11 (collection privée DS).

D/ DOUANE IMPERIALE sous l'aigle impériale.
R/ MARCHANDISES DE PRISES, une étoile au centre.

Dès la Restauration, un nouveau type apparaît et le lis qui avait disparu fait son retour, la douane fait donc graver de nouveaux coins (figure 12), vraisemblablement œuvre de Gatteaux.

Figure 12 (collection privée DS).

D/ BUREAU DE BORDEAUX, Hermès de face accoudé à une colonne et tenant un caducée.
R/ ADMINISTRATION DES DOUANES, légende rétrograde, les lettres de la légende sont inversées. Grand lis en creux dans le champ.

Curieusement, la légende du revers de ces plombs est inversée, et le lis est en creux. Le plomb a très probablement été utilisé en guise de sceau comme semble l'indiquer des traces de cire rouge sur un exemplaire retrouvé. L'erreur fut corrigée plus tard avec un plomb à légende ordonnée et au lis en relief.

En 1817, une ordonnance royale du 8 janvier institua de nouveaux plombs sur lesquels réapparurent les armes aux trois lis. Ce sont des plombs très lourds (environ 50 g) et épais dont la tranche est inscrite DOUANE ROYALE (figures 13-14).

- Art. 1er. Il ne sera fait usage, pour plomber les colis expédiés par acquit-à-caution ou autres expéditions de douanes, s'il y a lieu, que d'instruments pouvant à la fois empreindre les deux faces et la tranche de chaque plomb.
- Art. 2. L'administration fera fabriquer, sur un seul et même modèle, des flans d'une forme et d'une dimension telles, qu'on ne puisse fermer l'instrument sans une pression qui produise des empreintes distinctes, et ne permette plus de dégager la ligature, qui sera nouée dans le plomb même.
  ...
- Art. 4. Défenses sont faites aux agents des douanes d'exiger ou de recevoir d'autres ni plus fortes rétributions (...) le tout à peine de destitution, et autre peines plus graves si le cas y échéait.

Figure 13 (collection privée DS).

Figure 14 (collection privée YJ).

D/ BUREAU DU HAVRE, écu royal, azur indiqué.
R/ ADMINISTRATION DES DOUANES, et dans le champ, ORD. / DU 8 / / JANVIER / 1817.

Après les journées de juillet 1830, et pour éviter les erreurs de son prédécesseur, Louis-Philippe renonça au symbole des fleurs de lis dont il ordonna, le 16 février 1831, qu'elles disparaissent, en particulier sur les bâtiments, les imprimés, les monnaies, et même les carosses. Lors de la Révolution de 1789, les symboles de la royauté avaient été mutilés sur les châteaux et les édifices religieux, cette fois ce sera une suppression plus soignée.

À cette occasion, les douanes, comme les autres administrations, furent donc invitées à faire disparaître les lis des nouveaux documents officiels, tout en utilisant ceux existants jusqu'à épuisement. Ainsi les armoiries figurant sur les acquits à caution de la douane furent "corrigés" à la plume comme en témoigne un document daté de 1830 (figure 15).

DOUANES ROYALES DE FRANCE.

DIRECTION de Montpellier

BUREAU d'Agde

N.° 271 DE LA DÉCLARATION en gros.

N.° 190 DE RECETTE.

DOUANES. A S. CEN.

ACQUIT DE PAIEMENT DE DROITS D'ENTRÉE.

Je soussigné, Receveur des Douanes, reconnais avoir reçu de M. Bourque la somme de dix francs soixante quatorze c.

* Indiquer la nation du navire.

Figure 15 (collection privée YJ).

Pour la modification des plombs qui étaient utilisés, les nouveaux coins durent se faire un peu attendre, et, comme en 1792, les coins existants furent modifiés, cette fois au gré des bureaux ainsi qu'en témoignent les plombs qui suivent :

- pour la douane de Sedan, il semble qu'une première modification fut faite avec soin, ne laissant que les traits symbolisant l'azur avant une nouvelle modification sur lequel les trois lis ont été modifiés en trois meubles ovales sans signification précise (figure 16) ;
- les bureaux de Lyon et de Marseille semblent avoir été plus expéditif en faisant disparaître les lis, probablement par bouchage du coin (figure 17) ;
- le bureau du Havre a trouvé plus simple, ou plus esthétique, de creuser le coin en cuvette afin d'obtenir un champ lisse et convexe sur le plomb (figure 18).

Figure 16 (collection privée DS).

L'administration des douanes ne fut pas la seule à devoir modifier ses plombs, l'administration des Contributions indirectes fut confrontée au même problème, avec la même solution, ainsi qu'en témoignent ces plombs pour le sel sur lesquels il subsiste parfois des traces des lys (figure 19).

Figure 17 (collection privée DS).

Figure 18 (collection privée DS).

Plombs des salines de Dieuze

Plomb des contributions directes pour le sel

Figure 19 (collection privée DS).

Le plomb reçut enfin un type unique, probablement courant 1831, avec le nom du bureau occupant le champ. Les lis ont disparu, mais la tranche reste inscrite comme précédemment (figure 20).

Figure 20 (collection privée DS).

À partir de 1848 et du nouveau changement de régime, le type, neutre d'aspect, fut conservé après une simple modification de la légende de la tranche qui fut remplacée par DOUANE FRANÇAISE (figure 21).

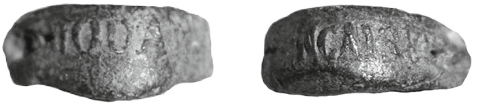

Figure 21 (collection privée YJ).

Désormais, les plombs de la douane ne comporteront plus que des légendes précisant l'administration dont ils émanent et le nom du bureau responsable de la pose.

CORRESPONDANCES

Alberto GONZÁLEZ GARCÍA*, David MARTÍNEZ CHICO**

Tremissis mérovingien émis à *Castrum Fuscium* (Foix) trouvé à Teba (Malaga, Espagne)

La monnaie qui fait l'objet de ces pages a été portée à notre connaissance en mars 2017. Un examen préliminaire a révélé son importance au sein du monnayage d'or mérovingien et nous avons décidé de procéder à son étude et à sa publication[1]. Ce *tremissis* mérovingien au nom de *Castrum Fuscium* (Foix, Ariège) (figure 1) a été mis au jour dans la ville de Teba, dans la région de Guadalteba, province de Malaga (Espagne)

* Universidad Complutense de Madrid, Espagne.
** Universitat de València, Espagne.
1. Nos remerciements s'adressent à Mercedes López et Adrien Calvez pour leurs suggestions et l'aide apportée.

(figure 2). En raison de la rareté des découvertes de ce type, en particulier pour la Péninsule Ibérique, sa publication est d'une grande importance pour l'historiographie, d'autant plus si l'on considère que l'étude des relations commerciales entre les royaumes wisigothique et mérovingien sont dans un état embryonnaire.

Elle a été retrouvée à une faible profondeur au cours des travaux agricoles sur des terres de travail indéterminées, mais situées à proximité de la ville malaguène de Teba, dans le dernier tiers du dernier siècle. Ceci est un *tremissis* mérovingien d'or de bas grade. Il s'agit néanmoins d'un type pour lequel très peu de pièces sont connues, et sans précédent dans la Péninsule Ibérique[2].

Le *tremissis* a été découvert par hasard à une faible profondeur au cours des travaux agricoles à proximité de la ville malaguène de Teba, dans le dernier tiers du XXe siècle. Il semble être constitué d'or de bas titre. La légende au droit, parfaitement lisible, +CASTRO FVSCI, inscrite autour d'un buste á droite grossièrement gravé, indique une frappe de l'atelier monétaire de *Castrum Fuscium* (Foix). Au revers est inscrit le nom ODARENTE MON, qui fait référence à un nom de monétaire déjà connu pour cet atelier, autour d'une croix grecque posée sur deux degrés. Le *tremissis* a un poids de 1,33 g et son diamètre est de 11,7 mm. Son axe est orienté à 2 h. La pièce a une légère usure, qui semble plus prononcée sur le revers.

Figure 1 - Tremissis mérovingien découvert à Teba (agrandissement × 2).

D/ +CASTRO FVSCI / buste à droite.
R/ [+] ODARENTE MON / croix grecque sur deux degrés.
11,7 mm ; 1,33 g ; 2 h.
Belfort nº 1447 ; Prou nº 2460 ; Le Gentilhomme 1936, p. 123, nº 136 (illustr. pl. III, nº 38) ; Depeyrot 1998, p. 43, nº 16 (illustr. pl. 18).

Les ateliers pyrénéens de Saint-Bertrand-de-Comminges (*Convena*) et Foix (*Castrum Fuscium*), à la frontière avec le royaume des Wisigoths, présentent la particularité d'avoir frappé des monnaies portant des bustes très similaires dans leur style, ce qui pourrait être le témoignage de l'activité d'un même graveur[3]. Plusieurs monnaies de Foix portent deux variantes du même nom (DARENTE, PARENTE)[4], raison pourquoi il pourrait être la même personne.

2. La monnaie en question est apparue sur le forum numismatique espagnol *Imperio Numismático* (http://www.imperio-numismatico.com, consulté le 21 mai 2017). Elle est maintenant conservée dans une collection privée malaguène. Nous voudrions remercier le propriétaire, Mssr. D. Morante, pour sa gentillesse de nous avoir fourni les informations nécessaires pour pouvoir aboutir à cette publication.
3. Grierson, Blackburn 2006, p. 132-133.
4. Depeyrot 1998, p. 43, 14-17.

Figure 2 - Localisation de la province de Malaga
et de la commune de Teba (en couleur lavande).

L'éloignement de Teba aux centres de pouvoir de la monarchie wisigothique souligne également une origine détachée de relations diplomatiques et conjugales avec les rois mérovingiens, dans lequelle il pourrait faire plus de sens une trouvaille comme la de Recopolis. Il nous semble donc que le plus probable est que la pièce a circulé depuis son lieu de fabrication par des commerçants du sud de la France dans la Péninsule Ibérique, Le trafic marchand du Midi de la France aux Levant espagnol est bien connu[5].

La ville de Teba est située sur la route reliant *Malaca* à *Hispalis.* On y a fait de nombreuses découvertes par hasard de mobilier archéologique dans les terres agricoles, présente des restes wisigoths[6]. Elle se trouve à seulement 30 km de *Singilia Barba* (Barbi), ville byzantine où existait un atelier monétaire wisigothique de sa conquête en 615 par Sisebut (612-621) jusqu'à sa fermeture pendant le règne de Chindaswinthe (642-653), pour une durée d'environ 30 ans[7]. *Malaca* a conservé son évêché mais n'a frappé monnaie que sous le règne de Sisenand (631-636)[8].

Si les découvertes de monnaies mérovingiennes sont d'une manière générale très rares, elles le sont encore plus sur le territoire espagnol. Seulement six *tremisses* ont été mis au jour à l'occasion des fouilles du site de *Reccopolis* (deux pièces classées au départ comme mérovingiennes ont finalement été exclues de ce groupe)[9]. Ils s'agit de trois *tremisses* d'imitation des monnaies impériales du VIe siècle : deux de Bazas (Gironde), de 1,50 et 1,48 g (+VASATIS FITVR / DAVMERIS MONET, de type inconnu jusque-là), peut-être du VIIe siècle, et un aquitaine de Caribert II (629-632), de 1,21 g (CA (R) IETVNC)[10]. Enfin, un *tremissis* marseillais a également été découvert, imitant le monnayage de Tibère II Constantin (578-582), acquis en 1865 par la Real Academia de la Historia, dont l'origine est inconnue[11].

5. Orlandis 1970 ; Isla 1990 ; Mariezkurrena 1999 ; Castellanos 2007, p. 111-117, 147-150, 158-161, 269-293.
6. *E.g* Serrano-Atencia 1986 ; Serrano *et al.* 1990.
7. Pliego 2009, p. 122, 149.
8. Pliego 2009, p. 122-123, 149.
9. Cabré 1946 ; Barral 1976, p. 86-92 ; Pliego 2009, p. 83-84 ; Castro 2014, p. 472-476.
10. Belfort 1892, p. 218-219, 755.
11. Canto-Rodríguez 2006, p. 168.

Les monnaies mérovingiennes sont plutôt rares en dehors de leur territoire d'origine, à de notables exceptions près telles que le trésor de Sutton Hoo (Suffolk, Angleterre[12]). Les découvertes de pièces wisigothiques, byzantines et anglo-saxones dans la *Francia* mérovingienne sont plus nombreuses. En particulier, les lieux de mise au jour de monnaies wisigothiques sont concentrés dans les zones frontalières avec la *Spania* et la Septimanie, zone de contact direct et d'échange. Comme en témoigne par exemple le trésor de Bordeaux, découvert en 1803 et contenant dix-huit pièces wisigothiques et un *tremissis* fuxéen du même type (CASTRO FVSCI / ODARENTE MON, 1,33 g)[13]. Autres *tremisses* de Foix a été trouvé à Brive, Corrèze (CAVGTOOGVS / PARENTE MONT, 1,22 g)[14], et lors des fouilles de la villa de Séviac, à Montréal-de-Gers (CASTRO FVS / PARENTET, 1,22 g)[15].

La découverte de ce *tremissis* au sud du *Regnum Visigothorum* apporte un témoignage précieux de ces échanges, bien au-delà des zones frontalières. Il semble logique de supposer que la pièce en question pourrait être arrivée dans la région de Malaga par la mer, par exemple à partir d'un port de Septimanie ou de Provence, au milieu du VIIe siècle.

La métrologíe des *tremisses* était commune dans les royaumes romano-germaniques, en particulier dans la *Francia* mérovingienne et la *Spania* wisigothique. Ils ont commencé à être diffusés au cours du Ve siècle, ainsi que le sou, comme des imitations de numéraire officiel romain, appelé 'monnayage pseudo-impérial' (484-507), au nom des empereurs d'Orient (Anastase Ier, 491-518 ; Justin Ier, 518-527 y Justinien Ier, 527-565). Dans son étude historique sur ces monnaies, Tomasini a conclu que les tremisses sont venus à déplacer les sous dans les transactions, bien que le second type est maintenu comme unité de compte[16].

Les découvertes isolées de *tremisses* wisigothiques sont relativement fréquentes dans l'Espagne[17]. Metcalf a affirmé à plusieurs reprises que, dans l'analyse des marques, les monnayages mérovingiennes, comme les Wisigothes et les Anglo-saxonnes, devrait être plus importante que ce que je pensais, et ils aurait un but éminemment commercial[18]. D'autres contributions récentes insistent sur une preuve substantielle de l'intégration de la monnaie dans l'économie quotidienne[19].

Cette nouvelle découverte de numéraire mérovingien constitue donc une étape importante dans l'étude de la circulation monétaire et sur les relations économiques de la *Spania* wisigothique et de la *Francia* mérovingienne.

12. Le Gentilhomme 1941 ; Kent 1975. En 2016, un autre *tremissis* mérovingienne émis à Foix a été trouvé dans Yorkshire, Angleterre : <https://www.the-saleroom.com/en-gb/auction-catalogues/dixnoonanwebb/catalogue-id-dix-no10032/lot-112494f3-07ec-4ba8-b345-a72400adf8e3> [Consulté : 25 Mars 2017].
13. Le Gentilhomme 1936 ; 1944 ; Lafaurie 1952 ; 1961 ; 1972 ; Barral 1976, p. 115-116, 125-130, 173-176, 191, 193-194 ; Lafaurie, Morrisson 1987 ; Depeyrot 1998, p. 43, 16 ; Lafaurie, Pilet-Lemière 2003 : *passim* ; Pliego 2009, p. 246-249 ; Geneviève 2013.
14. Depeyrot 1998, p. 43, 17.
15. Labrousse, Lafaurie 1987 ; Depeyrot 1998, p. 43, 16.
16. Tomasini 1964, p. 47-48.
17. *E.g.* Barral 1976 ; Martínez, González 2017.
18. Metcalf 1965 ; 1967 ; 1986 ; 1988 ; 2006.
19. Santiago 2011 ; Doménech 2014.

Bibliographie

BARRAL 1976 : X. BARRAL I ALTET, *La circulation des monnaies Suèves et Visigothiques. Contribution à l'histoire économique du royaume visigot. Beihefte der Francia, vol. 4*, Munich, 1976.

BELFORT 1892 : A. DE BELFORT, *Description générale des monnaies Mérovingiennes par ordre alphabétique des ateliers I (Aballo-Cvsteciacvm)*, Paris, 1892.

CABRÉ 1946 : J. CABRÉ AGUILÓ, *El tesorillo visigodo de trientes de las excavaciones del plan nacional de 1944-45 en Zorita de los Canes (Guadalajara)*, Madrid, 1946.

CANTO, RODRÍGUEZ 2006 : A. CANTO GARCÍA, I. RODRÍGUEZ CASANOVA, *Monedas bizantinas, vándalas, ostrogodas y merovingias. Catálogo del Gabinete de Antigüedades*, Madrid, 2006.

CASTRO 2014 : A. CASTRO PRIEGO, *Reccopolis* y los contextos numismáticos de época visigoda en el Centro de la Península Ibérica, *RN* ser. 6, 171, 2014, p. 463-495.

CASTELLANOS 2007 : S. CASTELLANOS, *Los godos y la cruz: Recaredo y la unidad de Spania*, Madrid, 2007.

DEPEYROT 1998 : G. DEPEYROT, *Le numéraire mérovingien. L'âge de l'or IV : Les ateliers méridionaux*, Wetteren, 1998.

DOMÉNECH 2014 : C. DOMÉNECH BELDA, Moneda y espacios de poder en el reino visigodo. Los tremises de El Tolmo de Minateda (Hellín, Albacete), *Arqueología y Territorio Medieval* 21, 2014, p. 9-37.

GENEVIÈVE 2013 : V. GENEVIÈVE, Découverte de deux tremisses visigothiques, dans D. BARRAUD, F. RÉCHIN (dir.), *D'Iluro à Oloron-Sainte-Marie. Un millénaire d'histoire. Colloque des 7 au 9 décembre 2006*, Bordeaux, 2013, p. 383-396.

GRIERSON, BLACKBURN 2006 : P. GRIERSON, M. BLACKBURN, *Medieval European Coinage 1, The Early Middle Ages (5th-10th Centuries)*, Cambridge, 2006.

ISLA 1990 : A. ISLA FREZ, Las relaciones entre el reino visigodo y los reyes merovingios a finales del siglo VI, *En la España Medieval* 13, 1990, p. 11-32.

KENT 1975 : J.P.C. KENT, Catalogue of the Sutton Hoo Coins, Blanks and Billets, dans R.L.S. BRUCE-MITFORD (ed.), *The Sutton Hoo Ship-Burial: I. Excavations. Background. The Ship. Dating and Inventory*, London, 1975, p. 607-647.

LABROUSSE, LAFAURIE 1987 : M. LABROUSSE, J. LAFAURIE, Trésor de monnaies mérovingiennes du VIIe siècle trouvé à Montréal (Gers) lors des fouilles de la villa de Séviac, *BSFN*, 42-6, 1987, p. 222-227.

LAFAURIE 1952 : J. LAFAURIE, À propos de la trouvaille de Bordeaux, *RN* ser. 5, 14, 1952, p. 229-235.

LAFAURIE 1961 : J. LAFAURIE, Les routes commerciales indiquées par les trésors et trouvailles monétaires mérovingiens, dans *Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo, VIII, Moneta e scambi nell'alto medioevo, Spoleto, 21-27 avril 1960*, Spoleto, 1961, p. 231-270.

LAFAURIE 1972 : J. LAFAURIE, Trouvailles de monnaies des VIe et VIIe siècles de l'Empire d'Orient en Gaule mérovingienne, *BSFN*, 27, 1972, p. 206-209.

LAFAURIE, MORRISSON 1987 : J. LAFAURIE, C. MORRISSON, La pénétration des monnaies byzantines en Gaule mérovingienne et visigotique du VIe au VIIIe siècle, *RN* ser. 6, 29, 1987, p. 38-98.

LAFAURIE, PILET-LEMIÈRE 2003 : J. LAFAURIE, J. PILET-LEMIÈRE, *Monnaies du Haut Moyen Âge découvertes en France (Ve-VIIIe siècle)*, Paris, 2003.

LE GENTILHOMME 1936 : P. LE GENTILHOMME, Trouvaille de monnaies d'or des Mérovingiens et des Wisigoths faite à Bordeaux en 1803, *RN* ser. 4, 39, 1936, p. 87-133.

LE GENTILHOMME 1941 : P. LE GENTILHOMME, La circulation des monnaies d'or mérovingiennes en Angleterre, *BNJ* 23, 1941, p. 395-398.

LE GENTILHOMME 1944 : P. LE GENTILHOMME, The Circulation of Sceats in Merovingian Gaul, *BNJ* 24, 1944, p. 195-210.

Mariezkurrena 1999 : S. I. Mariezkurrena, Puertos y comercio marítimo en la España visigoda, *Polis* 11, 1999, p. 135-160.
Martínez, González 2017 : D. Martínez Chico, A. González García, Nuevos hallazgos monetales visigodos. Oro y bronce en el norte de Cáceres, *Habis* 48, p. 291-316.
Metcalf 1965 : D. M. Metcalf, How Large Was the Anglo-Saxon Currency?, *Economic History Review* 18, 1965, p. 475-482.
Metcalf 1967 : D. M. Metcalf, The Prosperity of North-Western Europe in the Eighth and Ninth Centuries, *Economic History Review* 20, 1967, p. 344-357.
Metcalf 1986 : D. M. Metcalf, Some Geographical aspects of Early Medieval Monetary Circulation in the Iberian Peninsula, dans M. Gomes Marques, M. Crusafont (eds.), *Problems of Medieval Coinage in the Iberian Area II*, Avilés, 1986, p. 313-315.
Metcalf 1988 : D. M. Metcalf, For What Purposes Were Suevic and Visigothic Tremisses Used? The contribution of topographical analysis, illustrated by some comments on single finds from the Alentejo, and on the mint of Elvora, dans M. Gomes Marques, D. M. Metcalf (eds.), *Problems of Medieval Coinage in the Iberian Area III*, Santarem, 1988, p. 15-34.
Metcalf 2006 : D. M. Metcalf, Monetary Circulation in Merovingian Gaul, 561-674. À propos Cahiers Ernest-Babelon, 8, *RN* 162, 2006, p. 337-393.
Orlandis 1970 : J. Orlandis Rovira, Comunicaciones y comercio entre la España visigótica y la Francia merovingia, *Annales de la Faculté de droit et des sciences économiques de Toulouse* 18, 1970, p. 253-262.
Pliego 2009 : R. Pliego Vázquez, *La moneda visigoda. Historia monetaria del Reino visigodo de Toledo (c. 569-711)*, 2009, Sevilla.
Prou 1892 : M. Prou, *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale: les monnaies mérovingiennes*, Paris, 1892.
Santiago 2011 : J. de Santiago Fernández, Legislación y moneda en la Hispania visigoda, *Mélanges de la Casa de Velázquez. Nouvelle série* 41-2, 2011, p. 55-74.
Serrano, Atencia 1986 : E. Serrano Ramos, R. Atencia Paez, La necrópolis de época visigoda del "Tesorillo" (Teba, Málaga), *Actas del I Congreso de Arqueología Medieval Española, Huesca 1985*, Saragosse, vol. II, 1896, p. 279-295.
Serrano *et al.* 1990 : E. Serrano Ramos, A. de Luque Moraño, A. Sola Márquez, Arqueología Malagueña: el yacimiento de Peñarrubia, *Mainake* 11-12, 1990, p. 139-158.
Tomasini 1964 : W. J. Tomasini, *The Barbaric Tremissis in Spain and Southern France. Anastasius to Leovigild*, New York, 1964.

Christophe ADAM*

Une obole inédite de Robert II (996-1031) frappée à Laon

Il m'a récemment été présenté par un collectionneur une obole inédite tirée de sa collection personnelle, elle a un diamètre de 16 mm et un poids de 0,58 g. Les légendes sont difficilement lisibles surtout en ce qui concerne celle de l'avers cependant nous pouvons décrire cette monnaie ainsi :

D/ +R[OBERT]VS REX (légende à 6 h, S rétrograde) autour d'un alpha au-dessus d'un oméga.

R/ +LCDVN CL[AVAT] autour d'une croix (figures 1-2).

* Courriel : christophe.adam@lesmonnaieschampenoises.fr.

À noter que la présence d'un alpha et d'un oméga sur une monnaie capétienne n'avait pas encore été constatée avant le règne d'Henri Ier (1031-1060)[1].

Après des émissions attribuées aux derniers Carolingiens Lothaire (954-986)[2] et Louis V (986-987)[3], à ce jour, aucune monnaie de Robert II frappée à Laon en son nom seul n'était répertoriée, mais on connaissait un monnayage conjoint entre le roi Robert II (996-1031) et l'évêque Adalbéron (977-1030)[4] (figure 2).

La date de la concession de la monnaie de Laon faite à ses évêques ne nous est pas connue. Il est bien évident que celle-ci a eu lieu sous le roi Robert II à une date située entre 996 et 1030 puisqu'antérieurement des monnaies royales nous sont connues tout comme des monnaies épiscopales postérieurement. Malheureusement aucune monnaie frappée sous Adalbéron n'a été découverte dans des trésors monétaires contemporains ou lors de fouilles archéologiques ce qui aurait peut-être permis d'affiner la datation de ces émissions. Toutefois, compte tenu du nombre de monnaies répertoriées au nom d'Adalbéron et de l'unicité de l'obole ici présentée, il y a lieu de penser que cette concession s'est indubitablement produite dès le début du règne de Robert II.

Figure 1 - Obole, collection privée
(agrandissement × 2).

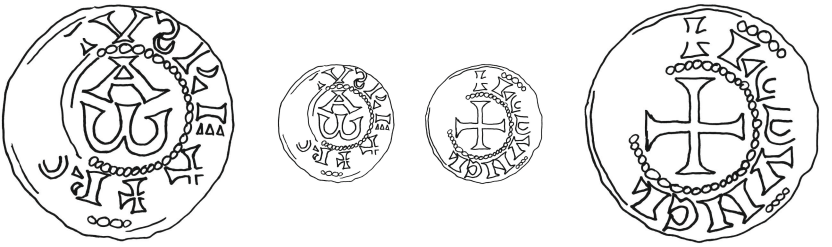

Figure 2 - Obole, collection privée
(agrandissement × 2).

1. Duplessy 1999, p. 32, n°s 16-19.
2. Gendre, Dhénin 1974, p. 557-561.
3. Poey d'Avant 1862, p. 353, n°s 6533-6534 ; Caron 1882, n° 618.
4. Poey d'Avant 1862, p. 352-353, n°s 6531-6532.

Figure 3 - Denier d'Adalbéron du musée des beaux-arts de Reims
(agrandissement × 2).

Bibliographie

CARON 1882 : É. CARON, *Monnaies féodales françaises*, Paris, 1882.

DUPLESSY 1999 : J. DUPLESSY, *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793)*, tome 1, 1999.

GENDRE, DHENIN 1974 : P. GENDRE, M. DHENIN, Denier inédit de Lothaire (954-986) frappé à Laon, *BSFN*, 29-5 (mai 1974), p. 557-561.

POEY D'AVANT 1862 : F. POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, tome 3, 1862.

Thibault CARDON*, Thierry GALMICHE**

Méreaux de Laon du roi des braies : trouvailles récentes et révision des datations

Des fouilles archéologiques ont été conduites en 2013 sur le site d'un habitat médiéval urbain à Laon (Aisne) par le Pôle archéologique du Département de l'Aisne, sous la direction de Thierry Galmiche (GALMICHE *et al.* 2016)[1]. Outre une partie de la fortification urbaine mise en place sous Philippe Auguste, la fouille a porté sur un ensemble de parcelles ou de fonds de parcelles qui témoignent d'une occupation continue du XIVe siècle à nos jours. Parmi les 55 objets numismatiques divers mis au jour lors de ces fouilles archéologiques, pas moins d'une vingtaine doit être rattachée à l'occupation du XVe siècle et du début du XVIe siècle. En plus des habituelles petites monnaies, on trouve ici quelques monnaies de plus forte valeur, mais aussi un assez grand nombre de jetons de compte et deux méreaux de carnaval du XVe siècle qui font l'objet de ce court article.

Les méreaux du roi des braies de Laon s'insèrent dans la vaste famille des méreaux de fêtes folles sur lesquels Jacques Labrot, entre autres, a travaillé (LABROT 1989, p. 51-60). Ces méreaux sont abondants en Picardie et dans le Nord de la France pour les XVe et XVIe siècle. A priori, il ne s'agit pas de véritables monnaies ni même de substituts monétaires, mais d'objets distribués par dérision lors de ces fêtes. Ils sont à l'époque désignés sous le nom de « monnaies des innocents ». Les méreaux des innocents de

* Archéo-numismate indépendant. Courriel : tibo.cardon@gmail.com

** Responsable d'opération archéologique et responsable du pôle archéologique du département de l'Aisne. Courriel : tgalmiche@aisne.fr

1. Les auteurs tiennent à remercier Michel Hourlier pour ses remarques constructives.

Laon sont assez bien connus depuis l'étude que leur a consacrée Michel Hourlier (Hourlier 1998). L'article se fonde principalement sur les exemplaires conservés dans les collections du musée de Laon ainsi que sur les comptes communaux évoquant cette fête. Les méreaux sont classés en sept types sommairement datés d'après la forme de la croix et des caractères. Selon M. Hourlier, les types les plus anciens présentent une croix évidée en cœur que l'on trouve sur le monnayage de Philippe le Bon après 1434 (types 1 et 2). Les méreaux portant une croix fleurdelisée (type 3) sont attribués à la seconde moitié du xve siècle par une analogie avec les monnaies de Louis XI. Enfin, plusieurs méreaux portant une croix droite et des légendes en caractères romains (types 5 à 7) sont datés de la première moitié du xvie siècle.

Les deux méreaux aux braies découverts sur ce site permettent d'apporter un ajustement à ce classement. Il peuvent être décrits ainsi :

N° inv. : 1021-1 (figure 1)
Commune de Laon, méreau du roi des braies, peu après 1434 ?
D/ Bordure cordonnée, paire de braies dans le champ
R/ Bordure cordonnée, croix longue évidée, un point en cœur, cantonnée de L/A/O/n
U1 ? ; C1[2] ; Plomb ; 2,81 g ; 21 mm.
Type inédit.
Contexte archéologique : Secteur H, comblement d'une tranchée de canalisation des xviie-xixe siècles contenant de la céramique des xiiie-xive siècles.

Figure 1 - Commune de Laon, méreau du roi des braies, type 2. Plomb
(photo : Th. Cardon ; agrandissement × 1,5).

N° inv. : 1148-2 (figure 2)
Commune de Laon, méreau du roi des braies, *ca* 1400-1430.
D/ [légende illisible], Paires de braies sur un fleuron (?) dans un écu
R/ Bordure cordonnée, croix fleurdelisée
U1 ; C1 ; Plomb ; 2,55 g ; 20 mm.
Hourlier 1998, type 3
Contexte archéologique : Secteur C, remblai interne du bâtiment 1, avant le niveau de circulation 1095. Ce remblai est daté du xve siècle et contient notamment de la céramique de la seconde moitié du xive et du début du xve siècle.

2. Les degrés d'usure et de corrosion sont donnés d'après la grille établie par l'Inventaire des trouvailles monétaires suisses (Frey-Kupper *et al.* 1995).

Figure 2 - Commune de Laon, méreau du roi des braies, type 3. Plomb
(photo : Th. Cardon ; agrandissement × 1,5).

Le méreau découvert dans l'US 1148 correspond au type 3 défini par M. Hourlier. C'est un niveau de remblai qui contient également un double tournois dit « niquet » de Charles VI frappé en 1421-1422 (Lafaurie 1951, n° 417 ; Duplessy 1999, n° 401) et un jeton de compte anonyme à la couronne daté des années 1415-1430 (Mitchiner 1988, n° 662). De plus, ce niveau est scellé par des couches d'occupation contenant entre autres un abondant mobilier numismatique des années 1430-1470. Il faut donc très probablement restituer ce type de méreaux au début du XVe siècle et non à la seconde moitié du XVe siècle. Une croix tout à fait identique se trouve d'ailleurs sur les deniers parisis et les blancs dits « florettes » frappés sous Charles VI (*cf* Lafaurie 1951, nos 396 et 391 ; Duplessy 1999, nos 387 et 398).

L'autre méreau est inédit. Le remplacement des légendes par des bordures cordonnées permet de le rapprocher des types 3 et 7 de Michel Hourlier. Le type 3 est, ainsi que nous venons de le voir, datable du début du XVe siècle et le type 7 lui est probablement antérieur (voir ci-dessous). Quoiqu'en position secondaire, ce méreaux était associé à de la céramique des XIIIe-XIVe siècle, ce qui pointe également une datation haute. D'ailleurs, et je tiens à remercier Michel Hourlier d'avoir attiré mon attention sur ce point, le dessin des braies n'est pas sans évoquer – à 180° près – le tracé d'un châtel tournois tassé tel qu'il apparaît par exemple sur un denier tournois de Philippe VI (D. 283 ; L. 283a). Toutefois, la croix du revers n'autorise probablement pas une telle datation : si le cœur annelé se retrouve effectivement sur ce denier tournois, les branches bien droites et évidées sont tirées du monnayage de Philippe le Bon après 1434. L'usage de cette croix tout à fait spécifique combinée à la présence de bordures cordonnées permet de situer la production de ce méreaux peu de temps après 1434. Il serait alors directement postérieur au type 3 illustré ci-dessus (figure 2). Le châtel tournois ne circule plus depuis longtemps en 1434 : faut-il supposer que le détournement du châtel tournois en braies – s'il est avéré – se produit bien avant, dans le courant du XIVe siècle ? Cela suppose l'existence de méreaux aux braies dès cette époque, ce qui n'est pas attesté par les textes mais peut être conjecturé pour le type 7. Le type 7, daté par M. Hourlier de la première moitié du XVIe siècle, n'a pas été retrouvé lors de ces fouilles archéologiques. Néanmoins, il nous semble que son petit module (18 mm) et la bordure cordonnée évoquent plutôt les méreaux que l'on trouve dans la moitié Nord de la France entre la fin du XIIe et le XIVe siècle (voir par exemple Labrot 2001). Même si aucun exemplaire de ce type n'a pour le moment été retrouvé en fouille archéologique et que la première attestation d'un « roi des braies » date, dans les comptes de la ville, de 1410 (Hourlier 1998, p. 160), notre hypothèse serait qu'il faut peut-être restituer ces méreaux du type 7 au plus tard à la fin du XIVe siècle.

Bibliographie

DUPLESSY 1999 : J. DUPLESSY, *Les monnaies françaises royales*, Paris, 1999.

GALMICHE *et al.* 2016 : Th. GALMICHE (dir.) *et al.*, *Laon (Aisne), « 8, 8 bis, 10 rue du Bourg, 12, 14, 14 bis rue Franklin Roosevelt »* (rapport d'opération archéologique, Pôle archéologique du département de l'Aisne), Laon, 2016.

FREY-KUPPER *et al.* 1995 : S. FREY-KUPPER, O. F. DUBUIS., H. BREM, *Usure et corrosion, Tables de référence pour la détermination de trouvailles monétaires* (Supplément n° 2 au Bulletin de l'Inventaire des Trouvailles Monétaires Suisse), Lausanne, 1995.

HOURLIER 1998, M. HOURLIER, Les monnaies de plomb des rois des braies de Laon (XVe-XVIe siècles), *BSFN*, 53-06 (juin 1998), p. 160-163.

LABROT 1989 : J. LABROT, *Une histoire économique et populaire du Moyen Âge. Les jetons et les méreaux*, Paris, 1989.

LABROT 2001 : J. LABROT, Un style régional artisanal propre à l'Île-de-France, *Livre des méreils* 43-45, 2001, p. 45.

LAFAURIE 1951 : J. LAFAURIE, *Les monnaies des rois de France, t. 1 : Hugues Capet à Louis XII*, Paris / Bâle, 1951.

MITCHINER 1988 : M. MITCHINER, *Jetons, Medalets & Token, vol. 1: The Medieval Period and Nuremberg*, London, 1988.

Jean-Claude BEDEL*, Jean-Yves KIND**

Un dizain de François Ier (1515-1547) retrouvé pour le Dauphiné ?[1]

Le dizain ou grand blanc « franciscus » de François Ier a été ordonné par lettres patentes du 21 juillet 1519 au titre de 3 deniers 18 grains argent-le-roi (299 ‰), à la taille de 98 pièces au marc (2,497 g) et pour un cours de 10 deniers tournois[2]. Ce type monétaire n'a été fabriqué que dans certains ateliers du royaume : Angers, Bayonne, Bordeaux, Dijon, La Rochelle, Limoges, Poitiers, Rouen, Toulouse, Tours et Villefranche-de-Rouergue[3].

Concernant les quatre ateliers du Dauphiné (Crémieu, Grenoble, Montélimar et Romans) en activité sous François Ier nous sommes assurés que les grands blancs « franciscus » ont bien été autorisés à être fabriqués. La mention de telles permissions figure notamment dans les préambules de plusieurs cahiers de délivrances de ces ateliers à l'égal comme pour les écus d'or, testons, douzains, liards, doubles et simples deniers tournois. À titre d'exemple le cahier des délivrances de l'atelier de Montélimar de l'exercice d'Antoine Lambert en 1528-1529 : « Grans blans de 10 deniers tournois la piesse et de poids de 8 sols 2 deniers que sont 98 piesses au marc et de troys deniers 18 grains argent-le-roy.[4] »

* Courriel : jcbedel@netcourrier.com

** Archiviste, chargé de la collection des monnaies françaises, Bibliothèque nationale de France, Département des Monnaies, Médailles et Antiques. Courriel : jean-yves.kind@bnf.fr

1. Nous adressons nos remerciements à Jacques Vigouroux pour nous avoir fourni des copies numériques des registres conservés aux Archives départementales de l'Isère.

2. AN Z1b 536 (original), Z1b 61 f° 66r°, Z1b 62 f° 175r°.
3. LAFAURIE 710 ; DUPLESSY 856.
4. AN, Z1b 897.

Un exemplaire d'un dizain inédit du Dauphiné nous a été récemment communiqué (figure 1). D'un poids de 2,25 g et semblant d'un bon titre, cette pièce porte, aussi bien au droit qu'au revers, un annelet sous la première lettre des légendes, différent ordinairement utilisé par l'atelier de Crémieu.

Figure 1 (agrandissement x 2).

D/ +FRANCISCVS : DEI : GRA : FRACO : REX
Chiffre F ornementé, surmonté d'une couronne, accosté de deux fleurs de lis.
R/ +SIT : NOMEN : DOMINI : BENEDICTVM
Croix pattée cantonnée de quatre fleurs de lis.

De prime abord, l'aspect de cette pièce est plutôt bon, en dépit de poinçons de lettres particuliers. La consultation de l'ensemble des archives monétaires conservées, soit aux Archives nationales (sous-série Z^{1b}), soit aux Archives départementales de l'Isère (Série B, Chambre des comptes du Dauphiné)[5], nous ont permis de reconstituer l'ensemble des productions des quatre ateliers du Dauphiné sous le règne de François Ier. Il n'y est nullement fait mention de la frappe de grands blancs « franciscus » du Dauphiné. Pour cette raison nous sommes amenés à considérer cette monnaie comme un faux d'époque, pour servir, remarquablement bien fait. L'absence de différent de maître, toujours présent sur les monnaies du Dauphiné de François Ier, nous conforte dans notre analyse.

5. En particulier les comptes de fabrication des ateliers du Dauphiné : AN, Z^{1b} 865 (Crémieu), 878 (Grenoble), 897 (Montélimar), 963 (Romans), et AD Isère, B2823, 2830 à 2833, 2837 à 2839, 2847 et 4406.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 07 OCTOBRE 2017

Président : M. M. Bompaire, vice-président de la SFN.

Membres présents : Mmes et MM. M.R. Andurand, E. Arbabe, F. Arbez, Chr. Charlet, Th. Cocano, J.-P. Garnier, Y. Jézéquel, Fr. Joyaux, A. Hostein, L. Lariche, Ph. Mathieu, A. Ronde, S. de Turckheim-Pey, S. Valin, N. Verzéa, P. Villemur, R. Wack, Fr. Wojan.

Membres excusés : Mmes et MM. M. Amandry, Fr. Beau, Y. Coativy, V. Drost, Fr. Duyrat, G. Gautier, C. Grandjean, P.-O. Hochard, M. Hourlier, J. Jambu, J. Meissonnier, S. Nieto-Pelletier, A. Suspène.

BSFN

Le procès-verbal de la séance de juin – Journées numismatiques de Perpignan (72-6) est soumis au vote de l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité.

Candidature

La candidature de M. Pascal Schlegel, d'Eyguières, parrainée par MM. Laurent Schmitt et Jean-Albert Chevillon, est présentée à l'assemblée.

Annonces

Le président annonce que, lors de notre prochaine séance ordinaire, le samedi 4 novembre, le jeton de vermeil 2017 de la Société française de Numismatique sera remis à M. Jens Christian Moesgaard.

Le président rappelle ensuite que la séance de décembre sera une journée d'étude organisée par MM. Jérôme Jambu et Thibault Cardon, et intitulée « Sensualité et sexualité en numismatique ». Elle se tiendra de 9 h 30 à 17 h dans la salle Émilie du Châtelet et dans le Salon d'Honneur de la Bibliothèque nationale de France – site Richelieu. Le programme définitif est d'ores et déjà disponible sur le site Internet de la SFN. Le nombre de places étant limité, il est nécessaire de s'inscrire auprès de M. Jambu (jerome.jambu@bnf.fr) pour pouvoir assister à cette séance exceptionnelle.

Le président signale enfin diverses manifestations susceptibles d'intéresser nos membres, qui s'ajoutent à celles indiquées dans le procès-verbal de la séance de septembre :

- Les 12 et 13 octobre prochains se tiendra à l'université de Caen Normandie les 2es Rencontres internationales de Numismatique, organisées par MM. J. Chameroy et P.-M. Guihard. L'intitulé est le suivant : « Argentum Romanorum sive Barbarorum. Permanences et évolution des usages monétaires de l'argent du IVe au VIe siècle dans l'Occident romain ».
- Le samedi 14 octobre se tiendra au Palais Brongniart le 67e Salon du Syndicat national des Experts numismates professionnels (SNENNP). Grâce à la diligence de Mme et M. Burgan, la SFN dispose à nouveau d'une table.

- À partir du 26 octobre débute le séminaire hebdomadaire de M. Antony Hostein à l'EPHE (jeudi, 12 h-14 h, salle de l'EPHE à l'INHA, 2 rue Vivienne), qui s'intitule « Histoire monétaire du monde romain ». Exceptionnellement, au cours de la première séance interviendra Mme Marguerite Spoerri Butcher sur le thème suivant : « Le *Coin Hoards of the Roman Empire Project*. Recherches récentes sur le trésor de Réka Devnia (Bulgarie, tpq 251 apr. J.-C.) ».
- Les 1er et 2 novembre, à Izmir (Turquie) aura lieu un colloque international intitulé « *International Symposium on the Port Cities of the Aegean World: Coins, Seals and Weights* ».
- À Athènes (Grèce), les 23 et 24 novembre, un colloque international est organisé sur le thème suivant : « Une monnaie pour le mort, des monnaies pour les vivants. L'obole à Charon : la fin d'un mythe ? ». Il se déroulera à l'École belge et à l'Institut néerlandais d'Athènes.
- M. François Joyaux apporte quelques précisions sur les 3es Rencontres de Numismatique asiatique qui sont organisées par la Société de Numismatique asiatique et qui auront lieu le 25 novembre prochain à Lisbonne (Fundaçao Oriente). Il présente ensuite le numéro exceptionnel de la revue *Numismatique asiatique* (no 23, septembre 2017) consacré aux monnaies du Cambodge.
- M. Antony Hostein prend la parole pour annoncer qu'un appel à communications a été lancé par l'université de Trieste (Italie), pour le 18 mai 2018, à propos d'un colloque international qui portera sur les très gros trésors, sous le titre « Too big to study? ». Il attire l'attention de l'assemblée sur la date limite de dépôt des communications, qui est fixée au 31 décembre 2017.

Publications et ouvrages

Le président fait circuler les publications reçues depuis cet été :

- *Acta Archaeologica Lodziensia*, 61, 2015 ;

- *Anadolu Anatolia*, 42, 2016 ;

- *Bulletin du Cercle d'Études numismatiques*, 54/1, janvier-avril 2017 ; 54/2, mai-août 2017 ;

- *Cahiers numismatiques*, 211, mars 2017 ;

- *L'Écho des Calètes*, 186, mai-juin-juillet 2017 ; 187, juillet-octobre 2017 ;

- *Numismatisches NachrichtenBlatt*, 2017/7, 2017/8, 2017/9, 2017/10 ;

- *Rencontres numismatiques de la SÉNA, 28-29 mai 2016 Avallon*, Hors-Série no 1 des *Cahiers* numismatiques, 2017.

Le président présente trois ouvrages reçus par notre Société :

- Laurent Bricault, Andrew Burnett, Vincent Drost et Arnaud Suspène (dir.), *Rome et les provinces. Monnayage et histoire. Mélanges offerts à Michel Amandry*, Ausonius, Numismatica Antiqua 7, Bordeaux, 2017.

- Tony GOODWIN (ed.), *Coinage and History in the Seventh Century Near East 5. Proceedings of the 15th Seventh Century Syrian Numismatic Round Table held at Corpus Christi College, Oxford 17-18th September 2016*, London, 2017.

- Jan MOENS (éd.), *175 ans Société royale de Numismatique de Belgique. Colloquium Belgian Numismatics in Perspective. Brussels, 21 May 2016*, Bruxelles, 2017.

Communications

M. Christian Charlet, Mme Sabrina Valin, et M. Yannick Jézéquel prononcent tour à tour leurs communications. À l'issue de celles-ci, le président remercie l'assemblée et déclare la séance close.

Erratum

Dans la nécrologie prononcée par M. Christian Charlet suite au décès de Mme Luce Gavelle-Sabatier (*BSFN*, 72-9, p. 308), lire « Bernard Douvillé » (et non Bernard Davillé).

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

TARIFS POUR 2017

Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*)

Membres auditeurs	2 €
Membres correspondants (France et étranger)	26 €
Membres titulaires	34 €
Droit de première inscription	8 €
Abonnement au *BSFN*	
Membres de la SFN	
France	28 €
Étranger	34 €
Non membres de la SFN	
France	40 €
Étranger	45 €
Vente au numéro	5 €
Changement d'adresse	1,50 €

Compte bancaire	BRED Paris Bourse
Code BIC	BRED FRPPXXX
N° IBAN	FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique
10 numéros par an — ISSN 0037-9344
N° de Commission paritaire de Presse : 0515 G 84906

Société Française de Numismatique
Reconnue d'utilité publique
Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris
http://www.sfnumismatique.org | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Michel AMANDRY
Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD (pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr)

Prépresse : Fabien TESSIER
Imprimerie France-Quercy – Mercuès

9 770037 934005